ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 91014

Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur l'attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord. En effet, une étude menée par l'inspecteur général des affaires sociales, M. Christian Gal, sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés s'est achevée et a donné lieu à un rapport final remis au ministre le 6 juillet 2005. Le Conseil d'État a été saisi en août pour procéder aux analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir inviter le Conseil d'État à lui faire part de ses conclusions dans les meilleurs délais pour permettre d'organiser la concertation interministérielle qui doit aboutir à la décision du Gouvernement sur le sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Cette transmission, effectivement différée pour des raisons de procédure, vient d'aboutir. Le Conseil d'État a été saisi le 30 mai 2006 par le secrétaire général du Gouvernement. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui aura été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Albert Facon
Circonscription : Pas-de-Calais (14e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91014
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3524
Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7035